

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GINKGO

Code ISIN: FR0010809335

CLAY ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La SICAV **GINKGO** est gérée activement et de manière discrétionnaire. Elle a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence composé de 50% €STR Capitalisé + 50% MSCI ALL COUNTRIES WORLD FREE Index sur la durée minimum de placement recommandée de 7 ans.

La composition de la SICAV peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis pour le MSCI All Countries World Free Index et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, la SICAV sera exposée indifféremment, en direct ou via des OPCVM ou FIA, en obligations et instruments du marché monétaire français ou étrangers ou en actions, aussi bien en titres en direct que par le biais de parts ou actions d'autres OPCVM ou FIA jusqu'à 100% de son actif en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant. La gestion cherchera à tirer parti au mieux des mouvements sur les titres.

La SICAV s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes sur l'actif net :

- **De 0% à 100% en instruments de tous émetteurs, souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques hors/y compris pays émergents, de toutes notations ou non notés dont :**
 - De 0% à 30% en instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente ou non notés.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver.

En particulier, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations émises par les agences de notation de crédit mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

- **De 0% à 100% en actions internationales de toutes capitalisations, de tous secteurs, dont :**
 - 0% à 50% en actions de petite et moyenne capitalisations,
 - 0% à 50% en actions de pays émergents.
- **De 0% à 100 % au risque de change** sur des devises hors euro.

La SICAV peut être investie :

- en titres de créance et instruments du marché monétaire, actions ;
- la SICAV est investie jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE ou dans la limite de 30% de l'actif en FIA français destiné à une clientèle non professionnelle, ou en FIA répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier ou dans des OPCVM indiciaires cotés dans la limite de 15% de l'actif maximum.

La SICAV peut également intervenir sur les contrats financiers à terme fermes ou optionnels, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers dans la limite d'une fois l'actif, et titres intégrant des dérivés (15% maximum), tels que des obligations convertibles, des bons de souscription, des certificats simples cotés sur les marchés réglementés, dans un but de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement recommandée : Supérieure à 7 ans

« Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant ce délai ».

Conditions de souscription et de rachat :

Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque fin de quinzaine par le dépositaire avant 16h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour J).

La valeur liquidative est calculée deux fois par mois, chaque fin de quinzaine.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de la SICAV et le risque auquel votre capital est exposé.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de la SICAV est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 5 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur de risque et de rendement de cette SICAV est de 5 en raison de son exposition aux marchés actions et de taux qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

En effet, des facteurs inhérents à la gestion de taux comme la maturité, la sensibilité des titres obligataires détenus exercent une influence sur la valeur liquidative du fonds.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (« haut rendement ») ou non notés : L'utilisation de ces titres peut comporter un risque inhérent aux titres dont la notation est basse ou inexistante et peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser plus rapidement et plus fortement.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

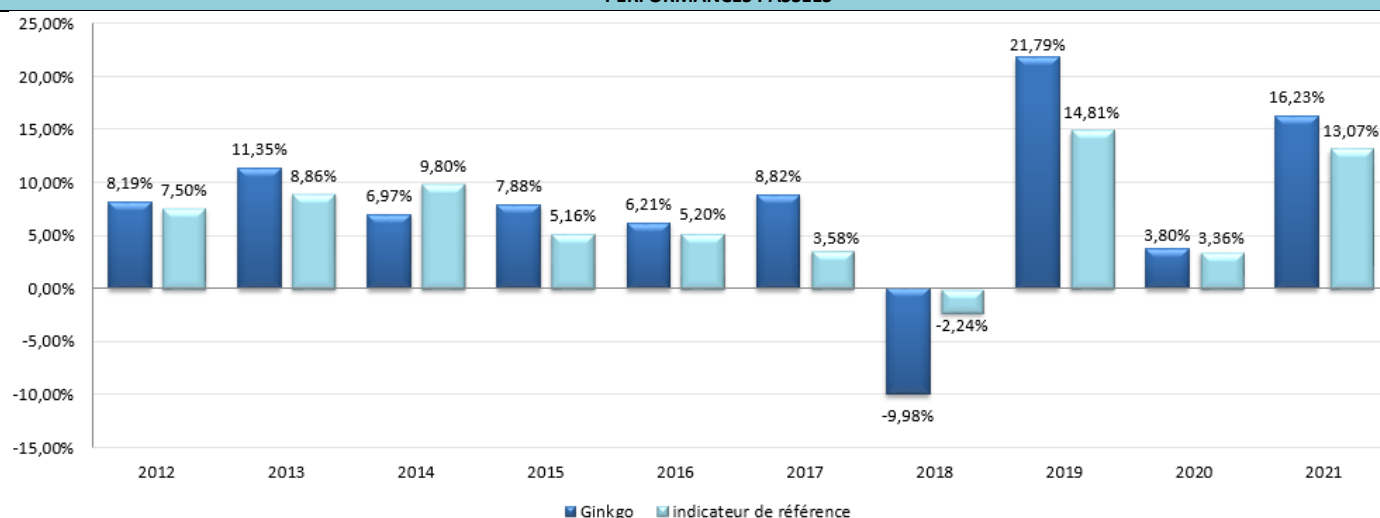
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT :

FRAIS D'ENTREE	5% maximum
FRAIS DE SORTIE	1% maximum
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de l'action de la SICAV au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LA SICAV SUR UNE ANNEE :	
FRAIS COURANTS (*)	1,53 % TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cette SICAV disponible sur simple demande au siège de la Société. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de la SICAV est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indicateur est calculée coupons réinvestis et tient compte de la capitalisation des intérêts pour l'ESTR.

DATE DE CREATION DE LA SICAV : 26/11/2009

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE : Néant.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LA SICAV (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de la SICAV et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : CLAY ASSET MANAGEMENT 26, rue Saussier Leroy - 75017 - PARIS ou par e-mail à l'adresse suivante : info@clay-am.com

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.

REGIME FISCAL : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de la SICAV.

Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value.

La SICAV n'est pas assujettie à l'impôt sur les Sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'actionnaire. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par la SICAV ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par la SICAV dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de la SICAV.

La responsabilité de CLAY ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Politique de rémunération : elle est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.clay-am.com

Cette SICAV est agréée par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CLAY ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/05/2022.